**Réagir à une pénurie de sang – Information destinée au personnel infirmier**

 **How to Respond in a Blood Shortage – Information for Nurses**

En cas de pénurie de sang, c’est la Société canadienne du sang (SCS) qui avertit les hôpitaux. S’il s’agit d’une pénurie grave, les soins aux patients en seront affectés. Selon sa nature, la pénurie pourrait toucher un ou plusieurs composants ou produits sanguins. Chaque hôpital ontarien doit avoir un plan détaillé de gestion des pénuries de sang. Le présent document n’est qu’un outil de référence rapide. Veuillez consulter le plan de votre établissement, y compris les modalités d’inclusion du personnel infirmier à la prise de décisions dans votre hôpital.

**Voici certaines des conséquences pour le personnel infirmier :**

|  |  |
| --- | --- |
| **Situation** | **Conséquence(s)**  |
| 1. **Avis de phase jaune** – Premier indice d’une pénurie de sang, qui pourrait être provinciale ou nationale
 | * Vous recevrez un message conformément à la politique de votre hôpital pour vous aviser de la pénurie et du produit touché
 |
| 1. **Première réaction –**  Votre laboratoire de médecine transfusionnelle diminue ses réserves cibles du produit
 | * Aucun impact immédiat d’importance
* Les demandes de produits sanguins sont exécutées conformément aux lignes directrices de votre établissement
 |
| 1. **Report de transfusions/interventions non urgentes** – si la réaction initiale ne suffit pas à renverser la pénurie, les hôpitaux peuvent recevoir la directive de reporter ou d’annuler tout emploi non urgent du produit ou composant touché pour réserver les stocks aux situations où la vie d’un patient est en danger
 | * Les patients qui pourraient avoir besoin d’une transfusion seront évalués et les demandes seront reportées si possible
* Les interventions chirurgicales non urgentes ou les procédures invasives associées à une transfusion de sang seront reportées ou annulées jusqu’à avis contraire pour préserver les réserves touchées par la pénurie
* On pourrait vous demander de documenter ces décisions – un registre / formulaire de suivi sera fourni dans votre plan interne
 |
| 1. **Toute demande du composant ou produit sanguin touché sera analysée pour déterminer l’urgence du besoin**
 | * Toute demande du composant ou produit sanguin sera analysée avant d’être approuvée
* Votre hôpital aura des critères d’approbation des demandes
 |
| 1. **Pénurie de plaquettes**
 | * Les seuils minima de numération plaquettaire serviront pour demander une transfusion
* Les unités de plaquettes peuvent être séparées si l’hôpital peut le faire
* La durée de vie peut être prolongée si l’hôpital peut le faire
* Le recours à des solutions pharmacologiques, p. ex. acide tranexamique, pourrait augmenter
 |
| 1. **Pénurie de globules rouges**
 | * Les seuils minima d’hémoglobine serviront pour demander une transfusion
* Groupe ABO ou type Rh différent : le LMT peut avoir à émettre des globules rouges d’un groupe ABO ou Rh compatible mais différent pour votre patient
 |
| 1. **Protéines plasmatiques** les pénuries de ces types de produits sont rares; elles peuvent toucher les concentrés de facteurs, l’IgIV ou l’albumine, entre autres. Des problèmes de fabrication peuvent nécessiter un très vaste rappel de produit
 | * Ces types de pénuries touchent habituellement le pays tout entier
* C’est le Comité consultatif national sur le sang et les produits sanguins qui transmettra les mesures à suivre ([www.nacblood.ca](http://www.nacblood.ca))
 |
| 1. **Avis de phase rouge :** une pénurie de cette ampleur indique que le manque de réserves a atteint un seuil critique
 | * Votre hôpital sera avisé par la SCS; le ministère de la Santé et des Soins de longue durée participera aux activités
* Vous recevrez un message conformément à la politique de votre hôpital vous informant de la pénurie et du composant ou produit touché
* Toute transfusion de sang sera réservée aux malades dont le pronostic vital est compromis
* Une **équipe de catégorisation** interne étudiera l’utilisation du sang et suivra un guide national pour aider à la prise de décision
 |
| 1. **Avis de retour à la normale**
* Votre hôpital sera avisé quand la pénurie aura été comblée
* Les mesures de réduction de l’utilisation de sang peuvent rester en place pendant un certain temps pour éviter un retour à l’état de pénurie
* L’utilisation non urgente du composant/produit sanguin touché reviendra peu à peu à la normale
* Vous pourriez être invité à participer à une réunion de suivi pour évaluer les réactions de votre hôpital à la pénurie
 |